

Pas plus de ressources pour la protection des lacs



Éric Moreault
Le Soleil

(Québec) La ministre Line Beauchamp n'a pas l'intention, pour l'instant, de consacrer plus de ressources à la protection des lacs québécois. Elle estime que la nouvelle possibilité pour les municipalités de percevoir les amendes imposées aux pollueurs risque de changer la dynamique actuelle.

Le projet de loi sur le caractère collectif des ressources en eau, actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, introduit en effet une disposition qui permet aux municipalités d'intenter une poursuite pénale, si l'application de la loi relève de leurs compétences, et d'en conserver le fruit.

«On va regarder si ça, ça ne change pas la dynamique, tant du point de vue financier qu'environnemental, puis on s'en reparlera dans deux ans», s'exclame la ministre de l'Environnement du Québec.

Mme Beauchamp croit que les municipalités pourraient ainsi être plus enclines à consacrer des efforts à la protection des lacs. Elles pourraient, par exemple, recueillir une amende de 500 \$ à 2000 \$ pour un citoyen dont la fosse septique n'est pas aux normes, le double pour une compagnie.

Le problème n'est pas tant le manque de réglementation que le fait qu'elle n'est pas appliquée. Depuis les compressions massives au ministère de l'Environnement, en 1987, nombre de responsabilités d'application ont été transférées aux municipalités, mais sans les ressources pour les appliquer.

Le documentaire *Nos lacs sous la surface* a relancé le débat sur les efforts du gouvernement du Québec depuis les années 70 à protéger les lacs des assauts urbains, agricoles et forestiers. Depuis quelques années, plusieurs de ceux-ci montrent des signes de vieillissement prématuré (eutrophisation) qui se caractérisent par l'éclosion de cyanobactéries (algues bleues) dangereuses pour la santé.

Line Beauchamp estime que le gouvernement Charest en fait assez. «Mon mandat est marqué par la question des cyanobactéries et des lacs. Il y avait un problème et j'y ai consacré beaucoup de temps en 2007, et un plan d'action de 200 millions \$» (sur 10 ans).

Elle souligne aussi qu'elle n'est pas peu fière du redécoupage du Québec en 40 organismes de bassins versants qui couvrent l'ensemble du territoire et fait en sorte qu'aucun lac ne sera «orphelin» d'un organisme. Cette approche a d'ailleurs été saluée récemment par les Nations unies.